

14ème législature

Question N° : 89531	De M. Damien Abad (Les Républicains - Ain)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique > santé	Tête d'analyse >dyslexie et dyspraxie	Analyse > intégration en milieu scolaire.
Question publiée au JO le : 29/09/2015 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 12/01/2016 Date de renouvellement : 31/05/2016 Date de renouvellement : 13/09/2016 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Damien Abad attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés rencontrées par les enfants atteints de « dys » dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH). Il existe un véritable manque d'adaptation et d'inclusion au sein des dispositifs d'inclusion scolaires, un manque d'AESH, avec de la précarité de leurs contrats et un manque de considération et de reconnaissance de leur fonction. De plus le nombre des AESH est insuffisant. Enfin, on ne peut que constater qu'un manque de communication entre les AESH et parents. C'est pourquoi il voudrait savoir quelles mesures envisagées par le Gouvernement pour remédier à cette situation.